



## Aller travailler chez un concurrent

-----  
Par Mae33240

Bonjour

Je viens ici car j'aurais besoin de réponse à une question

Je suis en cdi depuis plusieurs années dans une entreprise

Aujourd'hui avec ma patronne ça ne va plus du coup je suis en burn out professionnel

Suite à un nouveau coup dur j'ai décidé de partir..

Une salariée de l'entreprise s'en va car elle monte sa propre entreprise elle va rechercher quelqu'un je lui ai dis que je voulais partir avec elle on est amies

Je n'ai pas de clause de non concurrence dans mon contrat

Risque t'elle quelque chose à m'embaucher ?

Et moi à partir chez elle ?

Merci de vos réponses

-----  
Par Henriri

Hello !

Mae di vous n'avez aucune clause de non-concurrence dans votre contrat de travail vous ne risquez rien directement de votre employeur actuel.

Mais si votre ex-collègue susceptible de vous embaucher en avait une dans son propre contrat de travail et si elle ne la respecte pas, alors le démarrage de son entreprise pourrait en pâtir sur le plan économique et donc vous indirectement si elle vous a embauchée.

A+

-----  
Par Mae33240

Bonjour,

Une clause de non concurrence ?

La patronne est au courant de la création de l'entreprise de ma collègue elle lui a signé un papier qui stipule qu'elle est d'accord pour que ma collègue ouvre son entreprise elle avait pas le choix que la patronne lui signe

-----  
Par janus2

Bonjour,

Attention, certaines conventions collectives comportent la clause de non concurrence sans qu'il n'y ait besoin qu'elle soit reprise au contrat. A vérifier donc...

Par Mae33240

Bonjour,

Non j'ai vérifié dans ma convention collective hier soir pas de clause de non concurrence pour moi

-----  
Par Suisse1291

Bonjour,

Pour vous, non, mais pour votre collègue ? Vous ne le précisez pas.

-----  
Par Mae33240

Dans son contrat rien

Mais dans le code de déontologie du pharmacien il est précisé qu'il est interdit de démarcher le personnel de l'âtre pharmacie c'est cet article qui nous fait peur